

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-11-3

Séance du vendredi 15 novembre 2013

MOBILISATION DES CREDITS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA SUBVENTION GLOBALE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN : CONSOMMATION DE LA TRANCHE 2012 ET DEMANDE POUR LA PERIODE 2013/2015

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention relative à la désignation d'un Organisme Intermédiaire gestionnaire d'une Subvention Globale du Fonds Social Européen du 25 juin 2010, son avenant n°1 du 28 juin 2011, son avenant n°2 du 31 octobre 2012 et son avenant n°3 du 14 octobre 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne acte au Président concernant le contrôle de service fait de la tranche annuelle 2012 ainsi que de la dépense totale cumulée pour la période 2010/2012 ;
- Valide la mobilisation des crédits d'assistance technique pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 septembre 2015, pour un montant total de 195 302 € et une recette attendue de 136 710 € ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires ;
- La recette de l'Union européenne, d'un montant de 53 355 € pour l'année 2012, de 53 355 € pour l'année 2013, de 53 355 € pour l'année 2014 et de 30 000 € pour l'année 2015, sera recouvrée au programme H612, chapitre 017, fonction 564, nature 74771, code/programme 3046.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions